

SOAC: RENFORCEMENT REUSSI DE L'ACCREDITATION DANS LA REGION CEDEAO



«Sans le soutien des programmes qualité UEMOA-CEDEAO, financés par l'UE et exécutés par l'ONUDI, la progression rapide du SOAC au cours des dernières années n'aurait pas été possible », Marcel Gbaguidi, Directeur général du SOAC

LE CONTEXTE

Le Système Ouest Africain d'Accréditation (SOAC) est l'unique organisme d'accréditation multi-pays regroupant les États de l'Afrique de l'Ouest: Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Guinée Bissau, Mali, Niger, Sénégal et Togo. La création du SOAC s'inscrit dans la mise en œuvre des Politiques Industrielles Communes de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) et de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), qui ont fait de la création d'infrastructures qualité une priorité, en particulier développer une culture du commerce inclusif et durable à l'intérieur et à l'extérieur de la région. Le SOAC a tenu ses troisièmes réunions de gouvernance, les 25 et 26 avril 2019 à Abidjan, en Côte d'Ivoire, en présence des représentants des structures partenaires responsables de la mise en œuvre de cet outil d'intégration régionale, notamment de la CEDEAO, de l'UEMOA et de l'Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel (ONUDI). L'Union Africaine a participé activement aux travaux, notamment par l'intermédiaire du président de la Commission africaine de normalisation électrotechnique (AFSEC). En plus de ces réunions, des diplômes d'accréditation ont été attribués aux six (06) premiers laboratoires accrédités SOAC. Ils viennent du

Bénin (1), de la Côte d'Ivoire (4) et du Togo (1). Ils interviennent dans les domaines de la calibration de masse (Bénin), de l'agroalimentaire (Côte d'Ivoire) et de la biologie médicale (Togo).

Les réalisations du SOAC résultent d'une série de phases réussies des programmes qualité pour l'Afrique de l'Ouest qui ont été rendus possibles grâce au partenariat de longue date entre les Commissions de l'UEMOA et de la CEDEAO, l'Union européenne et l'Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel (ONUDI).

OBJECTIFS

- Créer un organisme d'accréditation unique pour les huit (08) pays (Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Guinée Bissau, Mali, Niger, Sénégal et Togo);
- Trouver le cadre juridique approprié pour insérer l'organisme d'accréditation dans l'architecture organisationnelle de l'UEMOA et de la CEDEAO;
- Créer un pool de compétences pour servir le SOAC;
- Préparer un nombre suffisant d'organismes d'évaluation de conformité pour demander l'accréditation du SOAC;
- Construire une culture qualité autour de l'accréditation SOAC.

RESULTATS

- Le SOAC a obtenu des locaux du Gouvernement de la Côte d'Ivoire;
- Jusqu'en 2019, six (06) laboratoires ont été accrédités, et cinq (05) d'entre eux ont été directement soutenus par le Programme Système Qualité de l'Afrique de l'Ouest ;
- 1000 experts ont été formés dans la région;
- 8 Points focaux nationaux d'accréditation (PFNA) ont été nommés par leurs Ministères respectifs ;
- Les accords de partenariat avec des organismes d'accréditation étrangers ont été renouvelés, notamment le Conseil tunisien d'accréditation (TUNAC) et l'organisme d'accréditation pour plusieurs économies de l'Afrique Australe (SADCAS);
- Le SOAC a été admis en tant que membre à part entière de la Coopération Africaine pour l'Accréditation (AFRAC) et membre associé de la Coopération Internationale pour l'Accréditation (ILAC);
- La demande d'accréditation SOAC est en augmentation, en particulier depuis que six (06) des huit pays de l'UEMOA ont adopté des Politiques Qualité et que sept (07) des huit Ministres chargés de la qualité ont officiellement demandé aux organismes d'évaluation de la conformité de se référer au SOAC pour leurs besoins en matière d'accréditation;
- La Commission de l'UEMOA a validé le déblocage d'une subvention de fonctionnement de 690 000,00 € sur 3 ans pour le SOAC, couvrant 55% de ses besoins de financement sur la période;

- Le gouvernement de la Côte d'Ivoire a conféré au SOAC le statut d'association de service public, renforçant ainsi la confiance des parties prenantes et rendant le SOAC éligible à certaines taxes hypothécaires.

« Mes remerciements aux deux Commissions (UEMOA & CEDEAO), à l'Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel (ONUUDI) et à l'Union européenne, qui ont maintenu leur engagement envers le SOAC, comme en témoigne la qualité des représentants de ces institutions qui nous font l'honneur d'être avec nous à la cérémonie d'ouverture de la troisième assemblée générale du SOAC. J'appelle toutes les parties prenantes du secteur de l'accréditation à voir comment nous pouvons associer des moyens et des efforts pour participer à la consolidation de notre organisme d'accréditation commun », M. Aboubacry BARO, président du SOAC